

**Délibération n° 2025-47**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 11 juillet 2025,  
sous la présidence d'Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L711-7 et L713-1 à L713-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par la Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** l'avis favorable du Comité Social d'Administration rendu au cours de sa séance du 2 juillet 2025 ;

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Modification des Statuts de l'Université**

Le Conseil d'Administration a adopté la modification des statuts de l'Université, conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité absolue des membres en exercice du Conseil d'administration (23 voix POUR).

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 23

Fait à Lyon, le 15 juillet 2025

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 18 juillet 2025

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : 18 juillet 2025